

KDB/AAC
MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE
DE L'ETAT



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

Direction Générale des Douanes

CIRCULAIRE N° 1812 / DGD/DU/ 19 OCT 2016
(DIFFUSION GENERALE)

**Objet : Suspension provisoire des changements
de destination pour les marchandises
manifestées pour la Côte d'Ivoire.**

Il me revient que certaines marchandises manifestées pour la Côte d'Ivoire sont réorientées vers d'autres Etats une fois arrivées au Port d'Abidjan.

Cette situation est de nature à masquer des opérations de fraude préjudiciables aux intérêts du Trésor Public.

Pour y remédier, j'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers, que les changements de destination des marchandises manifestées pour la Côte d'Ivoire sont suspendus à titre provisoire pour une durée de trois (03) mois.

J'attache du prix au respect des dispositions de la présente circulaire qui prend effet à compter de sa date de signature.

AMPLIATIONS

- MPMBPE/CAB
- Syndicat des Transitaires
- Syndicat National des Transitaires
- FNISCI
- FENADIS
- CEGECI
- Toutes Directions Douanes

ISSA COULIBALY
Contrôleur Général des Douanes
Officier de l'Ordre National